



Bulletin d'adhésion annuelle 2022

Association GEM Les Colibris de Rungis

Le GEM Colibris de Rungis est un groupe d'entraide mutuelle, lieu d'activités qui encourage la prise d'initiatives, permettant à chacun de découvrir ses talents et de se mettre au service de l'autre. Cette association a pour objet de permettre à des personnes cérébro-lésées de se retrouver, entre elles et avec d'autres, dans une atmosphère de soutien mutuel et de fraternité, et de favoriser l'épanouissement, la participation sociale et la citoyenneté.

Nom		Prénom	
Date de naissance		Adhérent/ Membre	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Tél		E-mail	

Ce que l'adhérent souhaite vivre/faire en venant au GEM Les Colibris de Rungis

L'adhérent prend un engagement sur les jours et activités suivantes (hors vacances scolaires) :

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi	Samedi
10h30-12h relaxation	Midi Pic-nic (externes)	14h30-16h30	10h30-12h	Midi Repas partagé	14h30-16h30	10h30-12h	Midi Repas partagé	14h30-16h30	10h30-12h	Midi Pic-nic (externes)	14h30-16h30	10h-12h Ludothèque	Sortie une fois par mois

➔ L'adhérent s'engage à informer au préalable les animateurs de leur absence en cas d'engagement pris sur des activités ou de leur venue si ce n'est pas habituel et à respecter les horaires.

Les adhérents peuvent être accompagnés de leur tierce personne. En cas de grande dépendance, cet accompagnement est obligatoire pour des raisons de sécurité et d'autonomie.

De plus, le GEM n'est pas en mesure d'assurer une surveillance de tous les instants. Le GEM n'est pas tenu responsable si un adhérent part du lieu d'activité seul et sans avoir averti l'équipe du GEM.

Les GEM ne constituent pas des établissements médico-sociaux (ESMS) au sens de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

➔ L'adhérent s'engage à prendre connaissance et à respecter le Règlement de fonctionnement du GEM.



→ L'adhérent déclare :

- Ne pas faire l'objet d'une mesure de protection juridique
- Faire l'objet d'une mesure de protection juridique :

Précisez : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle renforcée, curatelle simple.

et être représenté par, son responsable légal, lequel doit, , co-signer le bulletin d'adhésion avec l'adhérent.

→ L'adhérent déclare qu'il est couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile valide pour l'année en cours.

Il s'engage à fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année en cours, avec le numéro du contrat et le nom de la compagnie d'assurance. Il est de la responsabilité de l'adhérent d'obtenir de son assurance qu'elle lui garantisse une protection pour la pratique éventuelle d'un sport.

Personnes à contacter si nécessaire :

Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Téléphone		Téléphone	
E-mail		E-mail	
Lien avec la personne		Lien avec la personne	

<input type="checkbox"/> Adhérent : 20 €	<input type="checkbox"/> Adhérent bienfaiteur : € <i>(indiquez le montant de votre choix, supérieur à 20 €)</i>
<input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> Chèque « GEM Colibris de Rungis » <input type="checkbox"/> Virement du	

DATE : / / 20

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'adhérent	Son responsable légal

Ce bulletin d'adhésion est à compléter et à ramener au lieu d'activité ou par la poste au 2 pace marcel thirouin accompagné de la cotisation et d'une photocopie de l'Assurance Responsabilité Civile pour les adhérents ne résidant pas à Simon de Cyrène Rungis.